

Impact des appellations d'origine contrôlée sur la qualité des vins français : une approche historique

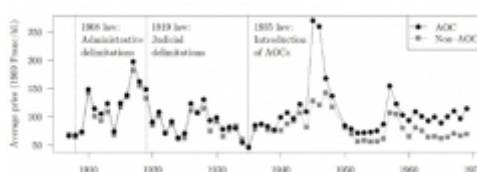
10 avril 2020

Publié en mars 2020 par l'Unité mixte de recherche SMART-LERECO (INRAE-Agrocampus Ouest), un document de travail analyse l'impact des appellations d'origine contrôlée (AOC) sur le prix en France et la qualité des vins français, sur la période 1907-1969. Les données proviennent des statistiques agricoles annuelles pour les prix des vins par département et des archives municipales pour les surfaces éligibles à l'AOC. Cette publication revêt un intérêt particulier dans un contexte où les signes officiels de la qualité sont questionnés : la multiplication des labels diminue leur lisibilité tandis que l'association entre qualité et origine géographique s'avère mal adaptée à l'exportation (cf. sur ce sujet, une [note du CAE](#)).

Les auteurs retracent l'évolution du système d'appellation des vins français sur la période étudiée. Traditionnellement, la qualité était identifiée par des appellations simples non soumises à des contrôles officiels. Malgré différentes réformes, ce système a conduit, au début des années 1930, à ce que certains auteurs ont qualifié de « scandale des appellations », à savoir la prolifération de mentions non garanties et l'érosion concomitante de la réputation de certaines appellations historiques. En 1935, la loi relative à la défense du marché des vins crée donc les AOC, dont l'objectif est de garantir la qualité des produits à travers une codification des pratiques culturelles et un contrôle officiel.

L'étude analyse aussi l'impact des AOC sur le prix et la qualité des vins français. Pour cela, les auteurs distinguent les départements « AOC » et « non AOC » selon l'importance de leurs surfaces éligibles. À partir d'une analyse économétrique, ils montrent que dans les départements comptant une production importante sous appellation, le prix de vente des vins est supérieur de 42 % à celui dans les départements « non AOC » (voir graphique). Pour autant, cela ne signifie pas que la loi ait eu un impact sur la qualité. Le développement de ces appellations peut induire une baisse des quantités produites et donc une hausse du prix, à qualité inchangée, du fait des surfaces maximum autorisées ou du déclassement de certains vins dans des gammes inférieures. Cependant, après avoir testé ces hypothèses, les auteurs concluent que l'augmentation du prix constatée reflète bien celle de la volonté à payer des consommateurs, permise par l'amélioration de la qualité.

Évolution comparée du prix moyen des vins entre les départements « AOC » et « non AOC » (1907-1969)



Source : AgEcon Search

Raphaël Beaujeu, Centre d'études et de prospective

Source : [AgEcon Search](#)